



Règlement particulier du 1er Tournoi Jeunes de Blagnac ***Rajeunissez-vous pour la Saint Valentin !*** **14 et 15 Février 2015**

Art 1 : Tout participant doit être en règle avec la Fédération Française de Badminton pour la saison 2014/2015 le jour du tirage au sort. Chaque joueur devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.

Art 2 : La date limite d'inscription est fixée au jeudi 6 Février 2015. Le tirage au sort aura lieu le samedi 7 Février 2015.

Art 3 : Le montant des inscriptions est de 10 euros pour un tableau et 13 euros pour deux tableaux. Les inscriptions sont limitées à deux tableaux par joueur dans la limite de 1 par jour avec au choix : Simple, Double et Mixte. Les simples se dérouleront le samedi, les doubles et les mixtes le dimanche. Le joueur souhaitant s'inscrire sur deux tableaux peut donc faire du simple et du double OU du simple et du mixte.

Art 4 : Les horaires indiqués sont indicatifs. Les joueurs devront impérativement être présents à l'heure notifiée sur leur convocation, à savoir une heure avant l'heure prévue de leur match.

Art 5 : Le temps de repos entre chaque rencontre est de minimum 20 minutes.

Art 6 : La compétition est ouverte aux jeunes joueurs des catégories Poussins, Benjamin, Minime, Cadet et Junior.

La compétition est ouverte à 150 joueurs.

Les matchs seront disputés en poule avec 2 sortants par poule puis tableau en élimination directe.

Le comité d'organisation du BBC se réserve le droit de séparer les catégories en niveaux en fonction des inscriptions, et de modifier les tableaux en cas de nécessité, après accord du juge-arbitre.

Art 7 : Un joueur sans partenaire pourra s'inscrire en indiquant qu'il cherche un partenaire.

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des poules et relevant des feuilles d'inscription « mal remplies » seront supportées par le club en cause.

Art 8 : Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort. Les forfaits signalés après le tirage au sort ne seront pas remboursés. Les justificatifs de forfait devront être envoyés à la Ligue Midi-Pyrénées de Badminton dans un délai de 5 jours à l'adresse suivante :

Ligue Midi-Pyrénées de Badminton
7 rue André Citroën
31130 BALMA

Art 9 : A l'appel de son nom, tout joueur qui ne se présente pas sur le terrain après un délai de 5 minutes et après 3 appels, pourra être disqualifié par le juge-arbitre, quel que soit le niveau de la compétition.

Les joueurs appelés à jouer sur le terrain désigné auront 3 mn d'échauffement, test des volants compris.

Art 10 : Les volants sont à la charge des joueurs.

En cas de litige, le volant officiel sera le FORZA S5000 et sera disponible en vente dans la salle.

Les volants en plastiques sont autorisés pour les NC si les deux joueurs/paires sont d'accord, sinon, c'est le volant en plumes qui devra être utilisé.

Art 11 : Tous les matchs se dérouleront en AUTO-ARBITRAGE

Art 12 : Les joueurs devront porter une tenue de badminton conforme au règlement fédéral

Art 13 : Au service, tout volant touchant un élément extérieur (filet de plafond, panneau de basket...) sera déclaré LET dans la limite de 2 fois. Au-delà, il sera déclaré FAUTE.

En cours de jeu, le volant sera déclaré FAUTE s'il touche un de ces mêmes éléments.

Art 14 : En dehors du Juge-arbitre, des membres du comité d'organisation et des entraîneurs, seuls les joueurs appelés à disputer un match auront accès aux aires de jeu.

Art 15 : Le Juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas un ou plusieurs points du présent règlement

Art 16 : La décision du Juge-arbitre est sans appel.

Art 17 : Il est interdit de manger en dehors des zones prévues à cet effet et de fumer dans l'enceinte du complexe.

Art 18 : Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes ou incidents.

Art 19 : Les participants devront prendre connaissance des codes de conduites des joueurs et accompagnateurs édictés par la FFBad. Ces codes de conduites seront affichés dans la salle.

Art 20 : La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

Art 21 : Le présent règlement sera affiché dans l'enceinte.